

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 17 AVRIL 2025 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 04 avril 2025, s'est réuni à la salle des fêtes d'Embrun, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Présidente.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, GOURLAIN Mireille, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOUD Chantal, P ARPILLON Christian, AUDIER Marc, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, BACHENET Claude, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor.

Absents excusés : PEYRON Michel donne pouvoir à BERTRAND Gina, SCARAFAGIO Stéphane donne pouvoir à EYMEOUD Chantal, SILVE Wiebke donne pouvoir à P ARPILLON Christian, DIDIER Alexandre donne pouvoir à AUDIER Marc, MAILLARD Laurent donne pouvoir à MONTABONE Michel, METTAVANT Colette donne pouvoir à BERENGUEL Victor, ROUX Chantal.

Absents non excusés : MARROU Jehanne, CEARD Audrey, RIFFAUD Jean-Louis.

RAPPORT N° 2025/117 : Convention socle avec le Département des Hautes-Alpes – lecture publique

Vu la délibération n° CD-24-11-3102 du Conseil Départemental des Hautes-Alpes en date du 05 novembre 2024 relative au Schéma de développement de la lecture publique 2024-2028

Considérant qu'une convention est proposé à la Communauté de communes de Serre-Ponçon pour bénéficier des services offerts par la Bibliothèque départementale des Hautes-Alpes, dans le cadre du Schéma départemental de développement de lecture publique (2024-2028),

La présente délibération a pour objet d'adopter cette convention de partenariat, et d'autoriser Madame la Présidente à la signer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'ADOPTER** les termes de la convention ci-après annexée.
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à la signer.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOUD

Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le

ID : 005-200067742-20250417-202504245-DE